

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET DES INSTALLATIONS
CLASSÉES

Affaire suivie par :

Dossier n°653

DREAL Grand Est/UD68

Affaire suivie par

Ref. : 0006700636_2026_03_13_Tym_Hombourg_VIIC_SDE_Retention

Colmar, le 23 avril 2026

Notifié par courriel à :

Monsieur le directeur,

Le service des installations classées m'a rendu compte de l'inspection du 13 mars 2026 sur votre site de Hombourg dont il vous a communiqué une copie du rapport de visite. Celle-ci s'est déroulée dans le cadre de l'examen des suites données à l'arrêté du 25 août 2025 portant mise en demeure à votre société. Les constats effectués au cours de cette inspection révèlent que les prescriptions de l'arrêté précité sont désormais respectées.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet
pour le préfet et par délégation
le secrétaire général

SIGNÉ

Augustin CELLARD

copie sous-préfecture de Mulhouse

Monsieur le directeur
TYM
20 Avenue du Luxembourg
68110 ILLZACH